

Extrait de "la nouvelle relation public-privé"
de Christophe Soisson aux éditions Eyrolles

La négation du facteur temps

Pourquoi n'agit-on pas ou si peu sur la dette, qui ne cesse de croître inexorablement, depuis si longtemps ? Sans doute parce qu'emprunter est une vieille tradition des États. Ce n'est pas que, dans les mentalités politiques et administratives, la dette n'existe pas, mais, plus profondément, on agit comme si cette dette était décorrélée d'un calendrier de remboursements. Autrefois, le monarque payait sa dette quand il le voulait bien. En attendant, vivre à crédit ne peut pas faire de mal : les créanciers attendront.

On glisse donc aisément d'une dette sans plafond à un enchaînement infini d'intérêts, sans jamais rembourser ce que l'on doit. Et alors ? Certes, la dette est un peu ennuyeuse au moment de faire les comptes annuels, mais enfin pas tant que cela, puisque l'on réemprunte non seulement à hauteur du déficit, mais aussi à hauteur du remboursement de la dette passée. Emprunter pour payer ses dettes et même les intérêts de sa dette n'apparaît pas clairement comme un acte grave ; pourtant, tous les surendettés « communs » savent bien que cet engrenage est suicidaire.

MAUVAISES PRATIQUES

Pourquoi justement ne parle-t-on pas de surendettement, comme on le ferait pour un ménage dans la même situation, ou de dépôt de bilan, pour une entreprise ? Parce qu'en réalité, nous vivons sur une conception implicite selon laquelle la ressource financière de l'État n'a pas de coût, ni surtout de limite. La faillite est donc impossible. Bien que totalement erroné, le principe d'innocuité de la dette continue d'imprégner l'action et même la comptabilité publique. On peut s'en convaincre en remarquant que la dette de l'État se loge dans un compte à part, comme autonome du reste de l'action publique, et que son abîme n'a aucun impact intrinsèque ou systémique sur l'action publique quotidienne, en n'étant pas imputée sur les périmètres budgétaires opérationnels, ceux des ministères par exemple.

Cette déraison prend source dans une mythologie profondément ancrée : l'État est immortel. La ressource financière de l'État, puisée dans la nation, elle-même immortelle, est donc infinie. Même si on ne peut accroître sans limite la pression fiscale (encore que), au moins, en durée, peut-on la prélever indéfiniment. Donc, en réalité, la ressource est à la mesure de l'immortalité de la nation, c'est-à-dire illimitée.

Puisque l'État est immortel, le facteur temps est inconnu. La dette peut s'allonger indéfiniment sans dommage. Certes, il y a des intérêts, personne ne le niera. Mais en fait ces intérêts sont imputés à un compte à part, où ils peuvent indéfiniment s'accumuler sans dommage, et se refinancer tranquillement tout seuls. Ils peuvent même produire d'affreux petits intérêts composés entre eux. Tout cela ne nous concerne pas.

L'amortissement relève d'une même logique et est donc atteint de la même maladie. Il s'agit de constituer la provision comptable nécessaire pour renouveler une immobilisation, au rythme de la consommation de l'avantage économique que celle-ci produit. Mais pour les mêmes raisons que

L'insincérité de la commande publique

précédemment, l'État pense qu'il n'a pas besoin de constituer de provision financière : il n'y a pas d'amortissement possible dans la comptabilité de l'État. Sans doute le patrimoine de l'État est-il lui aussi éternellement incorruptible, ou, à tout le moins, s'il venait malgré tout à s'user, on pourrait le remplacer indéfiniment par l'impôt ou à crédit. Ce serait, en effet, bien fou que de puiser dans la caisse pour amortir quelque usure, dépréciation ou obsolescence que ce soit, puisque à côté de cette caisse existe une distribution financière permanente.

En niant le temps, contingence des simples mortels, on nie la dette, dont la nature même est justement le coût du différé, entre le temps de l'emprunt et celui du remboursement. On nie aussi l'amortissement, qui compte l'usure du temps... Et on se prive des analyses stratégiques correctes : tant que l'intérêt d'un investissement n'est pas mesuré par comparaison de ce coût du différé, et en intégrant l'obsolescence technique, avec le rythme de production des avantages socio-économiques qu'il procure, on prendra des décisions d'investissement inconsidérées.

Lorsque l'on constate en outre l'absence d'unité d'œuvre dans la comptabilité publique – une autre bizarrerie empêchant cette fois-ci d'imputer aux centres opérationnels une quote-part des charges fixes –, on comprend que la possibilité d'une comptabilité analytique et donc d'une évaluation correcte des bilans coût-avantage reste un objectif lointain.

On sera amusé d'apprendre que l'État immortel a déchu les divinités secondaires depuis peu, en imposant aux collectivités territoriales de pratiquer l'amortissement comptable. Encore cela est-il récent, et obligatoire seulement pour les grandes agglomérations. Mais il ne se l'est pas appliqué à lui-même. En attendant, l'État éternel règne sur un budget rongé peu à peu par la dette. Le temporel, qu'on le veuille ou non, tel l'aigle de Zeus, est revenu en force, et l'agonie de Prométhée n'a pas de fin.